

## Questions de secrétariat

A partir de 1973, une plaque-adresse sera réalisée lors de toute nouvelle cotisation. En tête de cette adresse figurera un code de la forme :

1.73.03.11.076	
Jacques DUPONT	
23, rue de la Liberté	
75018	PARIS

De gauche à droite :

a) un chiffre indique la nature du correspondant : 0 = divers, 1 = membre titulaire, 2 = membre adhérent, 3 = membre associé, 4 = demi-tarif, etc... ;

b) deux chiffres indiquent l'année de cotisation : 1973 ;

c) deux chiffres indiquent la section choisie : 00 = aucune section, 01 = Bibliothèque Nationale, 02 = Bibliothèque Publique, 03 = Bibliothèque Spécialisée, 04 = Bibliothèque Universitaire, etc... ;

(n.b. du point de vue administratif, tout problème de sous-section doit se régler au niveau du bureau de la section correspondance.)

d) deux chiffres indiquent le groupe régional : 00 = aucun groupe, 01 = Alsace, 02 = Aquitaine, 03 = Bourgogne, 04 = Bretagne, 05 = Centre-Ouest, 06 = Champagne, 07 = Ile-de-France, 08 = Lorraine, 09 = Nord, 10 = Normandie, 11 = Paris - Région parisienne, 12 = Pays de Loire, 13 = Rhône-Alpes... ;

e) trois ou quatre chiffres indiquent le numéro d'ordre chronologique et individuel de cotisation.

Ainsi, à chaque nouvelle cotisation, cette adresse codée sera tirée sur fiches, dont une sera adressée au président du groupe régional choisi, une autre au président de la section choisie.

Le bulletin de paiement de la cotisation est au début de ce numéro.